

ABONNEMENT.

Un an... 30 fr.
Six mois... 16
Trois mois... 8
Poste:
Un an... 35 fr.
Six mois... 18
Trois mois... 10

On s'abonne:
A SAUMUR,
chez tous les Libraires.
A PARIS,
chez DONGREL et BULLIER,
Place de la Bourse, 39;
RWIG, r. Ambroise-Blanchet, 9;
BLAVETTE, r. d. Lombards, 22.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 10 c.
Réclames... 30
Faits divers... 75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication
des insertions reçues et même payées,
sauf restitution dans ce dernier cas;
Et du droit de modifier la rédaction
des annonces.

Les articles communiqués
doivent être remis au bureau
du journal la veille de la repro-
duction, ayant midi.
Les manuscrits déposés ne
sont pas rendus.

On s'abonne:

A PARIS,
chez M. HAYAT-LAVITTE et Co,
Place de la Bourse, 2.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis con-
traire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en tim-
bres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

22 Novembre 1881.

Chronique générale.

Nous avons eu hier un début à la Cham-
bre: celui de M. Clovis Hugues, le fougueux
poète marseillais, qui nous paraît devoir être
un député non moins fougueux.

Il s'agissait de l'élection de Corse, qui va
nécessiter l'option de M. de Choiseul pour le
siège de Seine-et-Marne.

M. Clovis Hugues, avec une chaleur peut-
être un peu théâtrale pour ce sujet, a de-
mandé compte à M. Cazot de quelques dou-
zaines de nominations de juges de paix faites
précisément à la veille de cette élection.

M. Clovis Hugues est persuadé, quant à
lui, que M. Cazot ne s'est mis en telle débaû-
che de nominations que pour aider la candi-
dature d'un jeune publiciste très-agréable à
M. Gambetta, M. Emmanuel Arène. Or,
c'est là de la candidature officielle au pre-
mier chef. M. Clovis Hugues ne suppose pas
que, même pour faire plaisir à M. Gambetta,
le garde des sceaux veuille s'engager dans
cette voie au bout de laquelle la République,
dit M. Hugues, trouverait le déshonneur!
La République sait bien se déshonorer sans
cela.

L'orateur conclut son discours assez meu-
blé de sarcasmes contre M. Gambetta par
ces mots: La République de César elle-
même ne doit pas être soupçonnée. M. Ca-
zot n'a répondu que quelques mots.

On les devine. Ses intentions sont pures
comme le fond de son cœur. Il n'y a pas là
de quoi beaucoup rassurer le député de
Marseille. Puis M. Brisson s'est empressé
d'appeler une autre discussion. Et le combat
a fini. On voit qu'il n'a pas été bien mouve-
ment. Toutefois nous devons retenir deux
choses de cet incident. La première, c'est
que M. Gambetta se possède de moins en
moins. Rien ne peut donner une idée de ses

grimaces et de ses contorsions à son banc,
toutes les fois qu'un mot de l'orateur le
visait ou l'atteignait; la seconde, c'est que
ses nègres sont de plus en plus serviles.
Toute la gauche et toute l'union républi-
caine ont pris pour tactique d'interrompre,
par des ricanelements ou des huées sur les
mots les plus inoffensifs, les orateurs sus-
pects d'hostilité contre leur patron.

MOUVEMENT DIPLOMATIQUE.

Voici les nominations arrêtées en prin-
cipe dimanche, au quai d'Orsay, et qui vont
être soumises à la signature du Président de
la République.

Seraient nommés ambassadeurs: M.
Duchâtel à Londres; M. Challemel-Lacour
à Berlin; M. de Noailles à Vienne; M. de
Courcelles à Rome.

Quant à l'ambassade de Saint-Peters-
bourg, le général de Courcy, à qui elle avait
été offerte, l'a définitivement refusée hier
matin.

Il est absolument inexact, d'autre part,
que pour ce poste il ait été question du
général Farre.

Ajoutons, à ce propos, que l'ex-ministre
de la guerre est sur le point de donner sa
démission de sénateur inamovible, en raison
de l'accueil plus que froid qu'il a reçu à la
dernière séance. Il entrait dans la Chambre
haute pour la première fois depuis sa sortie
du ministère, et pas un sénateur n'est venu
lui tendre la main.

On constate que, dans le monde universi-
taire, l'émotion causée par la nomination
de M. Paul Bert à l'instruction publique et
aux cultes s'aggrave de plus en plus. Au-
cune des notabilités de la science médicale
n'accepte de remplacer M. Vulpian. Au mi-
nistère de l'instruction publique, on em-
ploie tous les moyens possibles pour étouf-
fer les démissions qui menacent de se pro-
duire.

Chose singulière! les deux ministres qui
ont soulevé la plus vive répugnance dans

leur personnel sont précisément les deux
qui prônent les journaux officieux et qui
donnent au cabinet son vrai caractère! M.
Gambetta et Paul Bert sont extrêmement
furieux de cette opposition qu'ils prétendent
provenir de l'hostilité latente des libéraux
de la Chambre et du Sénat surtout: Jules
Simon, Léon Say, Vacherot, Chanzy, Saint-
Vallier, etc., tous amis de l'Élysée!

On remarque que les principaux organes
doctrinaires du parti républicain, le Parle-
ment, les Débats, le Temps lui-même désap-
prouvent plus ou moins ouvertement, et
après plusieurs jours de réflexion, les choix
ministériels faits par M. Gambetta. Or,
chacun sait que ces journaux, les plus con-
sidérés auprès de la bourgeoisie et du
monde financier, ont prêté jusqu'ici au chef
de l'opportunisme le plus puissant appui.
Le Siècle et les autres organes non ministé-
riels, qui subissent l'influence de la gau-
che pure, continuent au ministère Gambetta
une opposition de plus en plus formelle.

Hier matin, au ministère des travaux pu-
blics, se sont réunis le président du conseil
et les ministres des travaux publics, des fi-
nances et du commerce, avec les trois con-
seillers d'Etat de ces départements.

Cette réunion avait pour but de discuter
le programme économique du cabinet rela-
tivement à la question du rachat des che-
mins de fer.

D'après nos renseignements, voici ce qui
aurait été adopté:

Le gouvernement renoncerait au rachat
des chemins de fer aux conditions sui-
vantes:

- 1° Abaissement des tarifs à raison de
60 0/0;
2° Retrait du décret de l'impôt sur la pe-
tite vitesse;
3° Retrait de l'impôt de guerre sur les
voyageurs;
4° Augmentation, sur toutes les lignes,
du nombre des inspecteurs du gouvernement
chargés de veiller à l'exécution des règle-
ments et des réformes tendant à assurer

d'une manière certaine la sécurité des voya-
geurs.

M. Louis Legrand a déposé sur le bu-
reau de la Chambre une proposition de loi
tendant à interdire aux députés toutes apos-
trophes, recommandations ou sollicitations
concernant des intérêts privés.

Cette proposition est venue trop tôt et
trop tard: trop tôt, parce que la nouvelle
Chambre n'a pas encore été saisie — le
sera-t-elle jamais? — d'une motion défen-
dant à ses membres de rien solliciter pour
eux-mêmes; trop tard, parce qu'après
avoir généreusement promis à leurs élec-
teurs les plus influents des perceptions,
des justices de paix, des décorations, des
bureaux de tabacs et autres honnêtes ré-
compenses, les députés auraient mauvaise
grâce à se mettre dans l'impossibilité de
tenir leurs promesses.

Mais telles ne sont pas les raisons qui
incitent la République française à critiquer la
proposition de M. Louis Legrand:

« Certes, dit le Moniteur du grand-mi-
nistère, le souci de M. Louis Legrand est
louable. Il est fâcheux que l'abus des in-
fluences sévisse ainsi qu'on le peut recon-
naître. Il est fâcheux que des députés
mettent au service d'intérêts privés leur lé-
gitime autorité. Il est très-mauvais qu'au
lieu d'être les représentants politiques de
leurs électeurs, ils deviennent leurs hom-
mes d'affaires, comme il est mauvais qu'ils
battent monnaie avec leur mandat et affi-
chent le titre glorieux de représentant du
peuple en tête de quelques prospectus
d'entreprises financières. Ce sont là de dé-
testables mœurs parlementaires. Mais est-ce
bien un article du règlement qui les peut
corriger? Ce ne sont pas des habitudes, c'est
une situation générale qu'il faut modifier. »

Et comment modifiera-t-on cette « situa-
tion générale » qui fait si grand honneur au
désintéressement républicain? La République
française répond:

« C'est le scrutin de liste qui, seul, pourra

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

SERMENT DE MADELEINE

Par Charles DESLYS.

XV

LE SÉGARE
(Suite.)

L'atelier de Michaud se trouvait un peu plus
loin, presque en face.

Sa femme allait donc prendre ce même che-
min.

Il n'y avait personne dans la rue, plus de lumière
en cet endroit que chez le cabaretier. Quelques bu-
veurs attardés y chantaient.

Madeleine s'approcha sans bruit de la fenêtre. Un
léger écartement des rideaux lui permit de voir
l'intérieur de ce bouge.

Un groupe, digne du crayon de Callot, s'était
formé à l'entour de Honneck. L'argent qu'il étalait
sur la table, son regard, ses gestes prouvaient que
c'était lui qui payait à boire.

La reproduction est autorisée pour les journaux ayant
traité avec la Société des Gens de Lettres.

Vainement Madeleine prêta l'oreille. Impossible
de rien entendre, ou du moins comprendre au mi-
lieu de ces propos incohérents et confus.

D'ailleurs, le malade attendait.

La pauvre femme, bien qu'à regret, regagna la
maison.

Jean s'était assoupi. Barnabé le veillait. Elle lui
remisit la potion, et, pour un instant, redescendit.

Une de ces lourdes voitures surmontées d'une
bâche en toile, et qui servent ordinairement aux
messagers de nos bourgades, arrivait en ce mo-
ment du côté de la pharmacie.

A la hauteur du cabaret, les chevaux se ralenti-
rent; ils s'arrêtèrent en face de l'atelier.

Là, dans l'enfoncement, deux lots de bois, peu
distants l'un de l'autre, étaient recouverts d'une
sorte de toiture en planches qui les protégeait contre
la pluie.

Madeleine, qui s'était avancée de quelques pas
en dehors de la maison, se jeta sous cet abri, qui
lui permettait, sans être soupçonnée, de tout voir
et de tout entendre.

La voiture était là, tout près; le messager faisait
claquer son fouet en manière de signal.

En effet, la porte du bouge s'était ouverte et re-
fermée tout aussitôt, Honneck s'avança seul vers
l'espèce de capote béante que formait la bâche entre
les brancards de la charrette.

Déjà le charretier se penchait en dehors.

— Cela s'est-il bien vendu? lui demanda le
ségare à voix basse.

— Très-bien! répondit l'autre sur le même
ton, voici l'argent.

Quelle était cette somme? Madeleine ne put
l'apprécier, car la lanterne se trouvait de l'autre
côté de la voiture, celui où se parlaient les deux
hommes...

— Aurai-je quelque chose pour mon prochain
voyage? demanda le messager.

— Parbleu! répondit Honneck, notre cache
n'est pas vide... Il faut se hâter de battre mon-
naie... C'est la fin...

— A demain soir! conclut l'homme de la bâche.
Je partirai pour Chaumont entre chien et loup.
Ce sera nuit noire au Val-Diable... Que tout soit
prêt à l'entrée du ravin... Gare aux gendarmes!

— Oh! fit son complice, je ne crains que ceux-
là. A tout autre qui aurait le malheur d'éventer
la mèche, nous lui torderions le cou, mon fils et
moi, comme à un poulet!

— Chut donc!

Et le messager fouetta ses chevaux.

La porte du cabaret venait de se rouvrir. On
appelait Honneck.

— Eh! voilà! s'écria-t-il, on ne peut donc pas
sortir un moment... et dans ce moment-là, quand
le hasard fait passer un ami, lui dire un petit
bonsoir!

Et, s'engouffrant de nouveau dans le bouge, il
y disparut.

Aucune de ces paroles n'avait été perdue pour
Madeleine. Peu lui importait le péril! Ce que le
messager vendait mystérieusement pour le compte
du ségare, c'étaient peut-être des objets volés
chez Anselme. Elle résolut de se trouver au
rendez-vous.

XVI

DERNIÈRES ÉPREUVES

Sur la route de Chaumont, à cinq ou six kilo-
mètres de Vittef, se trouvait Bugneville-la-Bataille,
un chef-lieu de canton.

Le médecin de ce bourg jouissait d'un certain
renom. Plusieurs fois déjà, Madeleine avait eu
recours à ses lumières. Elle alla le consulter dans
l'après-midi du lendemain.

Ce n'était pas, hélas! un vain prétexte. Son mari
semblait au plus mal.

Elle arriva vers trois heures par la diligence de
Neufchâteau. Le docteur était absent; il ne devait
rentrer que dans la soirée, mais on l'enverrait aus-
sitôt chez le malade.

Rien de plus favorable au projet de Madeleine;
elle allait s'en revenir seule, à pied; elle passerait
vers la nuit au débouché du Val-Diable.

La pluie tombait depuis le matin. Une froide
bise soufflait de l'ouest. Mais les frimas, pas plus

réformer les mauvaises habitudes parlementaires. On le reconnaît maintenant. Il serait intéressant de pouvoir mettre l'honorable député de Valenciennes au nombre des recrues précieuses qu'a faites ce mode de scrutin. »

Sans doute le scrutin de liste aurait pour avantage, sinon de supprimer les solliciteurs, du moins d'assurer aux députés une plus grande indépendance vis-à-vis de leurs électeurs et, par suite, une plus grande force de résistance vis-à-vis des convoitises qui s'agitent autour des urnes électorales. Mais il aurait le tort grave de diminuer les chances des candidats amis du pouvoir, en diminuant leurs moyens de corruption, et de rendre une multitude de députés républicains aux douceurs de la vie privée.

Pour les Cincinnatus de la République, mieux vaut subir les importunités des solliciteurs que perdre son siège parlementaire. C'est pourquoi nous croyons pouvoir prédire à la proposition de M. Louis Legrand le plus formidable des échecs.

Dans le monde financier, la révocation du gouverneur de la Banque de France, M. Denormandie, a excité une émotion peu facile à calmer, car la cause réelle de cette disgrâce n'est pas, comme certains officieux le prétendent, pour donner le change au public, le vote de M. Denormandie contre le scrutin de liste, mais bien le refus de M. Denormandie d'abaisser le taux de l'escompte de la Banque de France, premier pas nécessaire et indispensable vers la Conversion, inscrite, comme on le sait, avec le Rachat des chemins de fer, en tête du programme économique de MM. Gambetta et Allain-Targé.

Depuis l'arrivée au pouvoir de M. Gambetta, son oncle, l'abbé Massabie, curé de Figeac, chanoine honoraire de Cahors, a reçu de plusieurs ecclésiastiques la mission de se rendre auprès de son neveu, pour lui signaler les dangers pour la France d'une persécution religieuse.

On annonce déjà que l'abbé Massabie ne tardera pas à être appelé à un évêché.

Le Courrier de Lyon, journal de la préfecture, et le Lyon-Républicain après lui, demandent à M. Paul Bert que le Grand Séminaire soit enlevé à l'archevêché de Lyon, pour y établir un lycée.

En avant, crocheteurs !

On écrit de Marseille :

« Dans la nuit du 19 au 20, des placards séditieux et insultants pour M. Gambetta ont été apposés sur les murs de la ville par les soins du Comité exécutif révolutionnaire. »

On mande d'Alger, 18 novembre, que M. Bourbier, président du conseil supérieur de

que le péril, ne pouvaient arrêter la courageuse femme ; elle se mit en chemin.

Enveloppée dans sa mante, elle se disait :

— Que je réussisse enfin, voilà le véritable remède qui guérira mon pauvre Jean.

Au bout d'une heure de marche, déjà la nuit venait. Une nuit brumeuse et sombre.

— Tant mieux ! pensait Madeleine, ils ne me verront pas.

Entre deux côtes escarpées, le Val-Diable s'ouvre par un chemin creux. Ses hautes berges forment une sorte de rempart à la forêt. Parmi les vieux sapins, de grandes pierres moussues.

Madeleine connaissait bien cet endroit sauvage. Souvent elle y avait conduit ses enfants. Enfant elle-même, elle y venait cueillir des brimbelles.

Tout à l'heure encore, au passage de la voiture, ses yeux avaient retrouvé sans peine, au milieu de la côte, le sentier qui s'engage à travers la futaie.

Elle ne redescendit pas plus loin, elle s'y jeta sans hésitation, après un dernier regard, pour s'assurer que les alentours étaient déserts et que personne n'avait pu la voir.

Le sentier serpente à la lisière du bois ; il passe tout près de l'angle formé par le chemin creux et la route.

Là, Madeleine s'arrêta, prêtant l'oreille.

Aucun bruit. Le gémissement des arbres, tour-

l'Algérie, a annoncé qu'il allait suspendre les séances du conseil, si, d'ici à lundi, le gouvernement n'avait pas nommé un gouverneur général de l'Algérie.

Echo d'une curieuse conversation entendue dans un wagon de première classe, bourré de journalistes républicains :

— Enfin, pourquoi votre héros a-t-il voulu qu'il fût créé un ministère spécial des Beaux-Arts ?

— Parce que M. Paul Bert n'entend absolument rien aux questions artistiques.

— Mais on aurait pu maintenir le sous-secrétariat et le donner à M. Proust.

— On voit bien que vous ne connaissez pas M. Bert. Si vous croyez qu'il est facile de vivre avec lui !

Un éclat de rire général scinda la conversation, qui passa à un autre sujet.

### SÉCULARISATION DES BIENS DES CONGRÉGATIONS.

Nous donnons ci-dessous les articles principaux du projet de loi de M. Jules Roche tendant à la sécularisation des biens des congrégations religieuses, des fabriques, des séminaires, des consistoires ; en d'autres termes, au vol des biens ecclésiastiques renouvelé de la première Révolution :

« Art. 2. — La République française ne paie ni ne subventionne aucun culte. Elle ne fournit aucun local, ni pour l'exercice des cultes, ni pour le logement de leurs ministres. (Conf. Articles 2 et 3, loi du 3 ventôse an III ; Const. Louisiane 1879, art. 51 ; Const. des Etats-Unis, art. 1<sup>er</sup> des amendements du 15 décembre 1791.)

« Art. 3. — A partir de la promulgation de la présente loi, l'Etat, les départements, les communes rentreront immédiatement en pleine possession et jouissance des immeubles actuellement affectés au service des cultes, ou aux logements de leurs ministres, ou des congrégations religieuses.

« Art. 4. — Les biens mobiliers et immobiliers des fabriques, des séminaires, des consistoires, appartiennent à la Nation qui en prendra possession immédiate. (Conf. Constitution de 1791, titre I<sup>er</sup>, dispositions fondamentales.) Les valeurs mobilières et objets mobiliers de toutes natures seront vendus dans le délai de trois mois, à partir de la promulgation de la présente loi, et le produit versé dans la caisse des Ecoles. Les immeubles seront vendus dans le délai de deux ans et le prix versé dans la même caisse.

« Art. 5. — Les départements, communes ou sections de communes ne pourront acquérir, ni recevoir, ni prendre ou donner à bail aucun local pour l'exercice d'un culte, ni établir aucune taxe, ni fournir aucune subvention pour les dépenses d'aucun culte ou le logement de ses ministres.

« Art. 6. — Aucune autorité, aucun corps de l'Etat ne peut prendre officiellement part aux actes ou cérémonies d'un culte quelconque. L'Etat ni les communes

mentés par le vent, fouettés par la pluie, troublait seul le silence de la forêt.

Mais la scierie de Honneck n'était pas éloignée. Peut-être s'avancait-il déjà sur la route, exact au rendez-vous.

Madeleine devait se hasarder jusqu'à la pointe. Si les ségares étaient là ! s'ils l'entendaient !

Heureusement, l'humidité des brimbelles et des mousses amortissait le bruit de ses pas.

Le tronc d'un vieux sapin, brisé à hauteur d'homme, restait debout à l'angle même des deux chemins, dont ses racines soutenaient les berges. Il masquerait Madeleine, il lui permettrait d'assister, et de tout près, à la rencontre du ségare et du messager.

A demi courbée, retenant son souffle, elle gagna cet observatoire ; elle s'y blottit, avança la tête, et ses regards plongèrent dans le chemin creux.

Ce n'était, à vrai dire, qu'une étroite ravine, où l'eau ruisselait en ce moment sur les cailloux. A part ce murmure, Madeleine n'entendit rien. Rien ne bougeait dans la brume.

Le messager cependant avait dit : « Je partirai entre chien et loup, guettez mon passage à la nuit close. » Or, il faisait nuit noire, c'était l'heure.

Tout à coup, du fond du val, un bruit de pas monta. Il s'y mêlait comme le roulement d'une voiture.

Madeleine devint plus attentive encore.

ne feront aucune démonstration d'aucun genre au sujet des solennités religieuses. En conséquence, cessent d'être jours fériés tous ceux qui n'ont pas pour objet exclusif la célébration d'événements purement civils. Les dimanches restent désignés pour être jours de repos dans les bureaux et établissements publics. (Conf. Loi organique du Mexique du 4 décembre 1874, art. 3.)

« Art. 7. — L'instruction religieuse et les pratiques officielles d'un culte quelconque sont prohibées dans tous les lycées, collèges, écoles et dans tous les établissements quelconques appartenant à l'Etat, aux départements ou aux communes. Toutefois, les personnes habitant ces établissements peuvent, sur leur demande, se rendre aux temples de leur culte, ou recevoir dans les établissements mêmes, en cas de nécessité, les secours spirituels de leur religion. (Conf. Loi Mexicaine du 4 décembre 1874, art. 4.)

« Art. 10. — Toutes les congrégations et communautés religieuses, c'est-à-dire toutes les sociétés dont les membres vivent en commun dans un but religieux, sous certaines règles particulières, par moyens de promesses ou vœux temporaires ou perpétuels, parmi lesquels les vœux de célibat ou d'obéissance qui ne sont pas légalement autorisés sont éteints et supprimés.

« Art. 11. — Les biens détenus par les congrégations et communautés non autorisées appartiennent à l'Etat qui en prendra possession immédiate.

« Art. 13. — Les membres des congrégations supprimées, autorisées et non autorisées, pourront disposer du mobilier des chambres et des effets, vêtements et linge affectés à leur usage personnel, sans toutefois qu'ils puissent enlever lesdits meubles et effets qu'après avoir reçu une autorisation écrite du receveur des Domaines et du maire de la localité.

« Art. 14. — Seront mis immédiatement sous sequestre tous les biens immobiliers aliénés ou hypothéqués par les congrégations et communautés depuis le 29 mars 1880 et tous les biens occupés par elles, à titre de locataires ou autrement, pour être statué par les tribunaux compétents, sur la sincérité desdites aliénations ou hypothèques et sur les titres de propriété. (Conf. Décret du 18 août 1792, titre III, chapitre II, paragraphe II, art. 5.)

« Art. 15. — Toute infraction à la présente loi sera punie d'une amende de 400 à 5,000 francs pour chacun des contrevenants. Tous actes, contrats, délibérations, arrêtés, faits ou pris contrairement à la présente loi, seront nuls et comme non avenues.

Les fonctionnaires publics ou officiers ministériels qui les auront signés, ou y auront contribué ou les auront tolérés, seront condamnés chacun à une amende de 1,000 à 5,000 francs. Les immeubles ou valeurs qui auront fait l'objet de ces actes seront mis immédiatement sous sequestre par le receveur des Domaines dans le ressort duquel les actes auront été passés ou dans le ressort duquel les biens seront situés, dès qu'il en aura connaissance, et seront vendus au profit du Trésor, après que les tribunaux et les

Bientôt, au milieu du brouillard, elle distingua la haute taille du vieil Honneck. Il passa au-dessous d'elle, tout près d'elle.

Derrière lui, un autre homme, son fils, probablement, poussait une brouette.

Elle paraissait lourdement chargée. De grandes ramées de sapins la recouvraient, frôlant les deux berges de la ravine.

En dessous, qu'y avait-il ?

Parvenu au débouché du chemin, le vieux ségare dit à voix basse :

— Attends, fils ! Il est bon de s'assurer que les gardes et les gendarmes ne chevauchent pas cette nuit.

Et Madeleine l'entendit s'éloigner en armant sa carabine.

Le fils, après avoir posé sa brouette, agit de même.

Tant de précautions ne révélaient-elles pas un commerce criminel ?

— Ah ! je les tiens donc enfin ! pensait Madeleine.

Et jamais la courageuse femme ne s'était senti au cœur un pareil espoir. Le véritable assassin allait être découvert ! Son pauvre Jean serait sauvé !

(A suivre.)

autorités compétentes auront déclaré la validité desdits actes. Le produit de ces ventes sera inscrit séparément aux recettes extraordinaires du budget et affecté spécialement aux dépenses de l'instruction publique. »

### NOUVELLES D'AFRIQUE.

M. le ministre de la guerre a reçu du général Delebecque la dépêche suivante, datée d'Oglat-Feidja, 14 novembre, et transmise télégraphiquement par le Kreider, le 20 novembre :

« Nos troupes, dont la majeure partie est descendue des montagnes, ont fait un mal considérable aux insurgés pendant les journées des 13 et 14. On a ramené un grand nombre de moutons, 150 chameaux chargés, etc. L'ennemi a fait des pertes assez sérieuses.

« Je vais donner du repos à mes troupes et je continuerai ensuite à faire fouiller les montagnes.

« Je laisse la brigade Louis à Faunassa, la brigade Colonieu et toute la cavalerie à Oglat-Feidja où je me trouve moi-même. »

Le ministre de la guerre a reçu du général Saussier les dépêches suivantes, transmises par Tebessa, à la date du 20 novembre :

« Camp de l'Oued-el-Fekka, 16 novembre.

« Nous sommes aujourd'hui à l'Oued-el-Fekka. Les insurgés battus le 13 se sont jetés en désordre sur la route de Gabès que suit la colonne Logerot, après avoir abandonné encore dans leur fuite beaucoup de bétail. »

« Camp de Cermioia, 18 novembre.

« Nous sommes à deux jours de Gafsa. Les notables de la ville sont venus m'assurer de leurs bonnes dispositions. Quant aux Hammama, ils ont quitté leur campement seulement avant-hier et ont pris la direction du Sud-Est. L'état sanitaire de la colonne Forgemol est bon. »

Le général Delebecque télégraphie ce qui suit de Moghar Foukani, 19 novembre :

« J'arrive à Moghar Foukani avec la brigade Louis ayant laissé dans la plaine de Feidja la brigade Colonieu. Le Ksar est abandonné, ainsi que j'en étais informé depuis longtemps. Il sera détruit demain. La brigade Négrier sera reconstituée le 22 novembre à Ain-Sefra. »

Tunis, 20 novembre.

Le colonel Allegro vient d'être nommé par le Bey gouverneur de Gabès. On espère que le nouveau gouverneur y rendra d'importants services.

Le général Lambert a été nommé aujourd'hui par le Bey commandant en chef de l'armée tunisienne. Il est chargé de la réorganisation militaire de la Régence.

Plusieurs officiers retraités, ayant fait leurs études militaires à l'école de guerre tunisienne, à l'époque où elle était dirigée par des officiers français, seront appelés à prêter leur concours au général Lambert.

L'autorité militaire commencera bientôt à percevoir la contribution de guerre dont certaines tribus ont été frappées pour avoir pris les armes.

L'effectif des troupes qui occuperont les villes de la Tunisie à partir du 15 décembre sera :

Tunis,	3,000 hommes
La Goulette,	800 —
La Manouba,	2,000 —
Béja,	1,200 —
Ain-Draham,	2,200 —
Fernana,	700 —
Tabarqne,	700 —
Ghardimaou,	700 —
Bizerte,	700 —
Mateur,	800 —
Kef,	300 —
Sousse,	2,000 —
Sfax,	1,300 —
Gabès,	1,700 —
Djerba,	100 —

(Agence Havas.)

### REVUE FINANCIÈRE.

Il y a huit jours, le marché semblait commencer un mouvement à la hausse, lorsque tout à coup ces excellentes dispositions ont été entravées par de nombreuses ventes effectuées en vue de la liquidation de quinzaine.

Malgré l'attitude faible de la Bourse, le Crédit Foncier a réussi à maintenir ses cours aux environs de 1,740, le marché du comptant étant toujours bien disposé sur cette valeur de premier ordre.

Le marché des actions de la Banque Transatlan-

...tigue est excellent. Les achats au comptant augmentent sans cesse. La tendance en hausse s'accroît de nouveau et tout indique pour les acheteurs la réalisation de bénéfices très-importants. La fermeté du marché est d'ailleurs entièrement justifiée par le fonctionnement fructueux de la Banque.

La liquidation du 15 novembre s'est encore signalée comme celle du 31 octobre par l'extrême facilité du report sur les actions du Crédit Lyonnais; c'est une nouvelle preuve qu'aux cours actuels ce sont les capitaux de placement qui achètent et qu'ils auront raison de la spéculation à la baisse.

Les actions de la Banque Nationale sont recherchées à 670. On s'attend à une progression importante des cours à la suite des communications satisfaisantes que recevront les actionnaires lors de leur prochaine assemblée générale.

La Compagnie Franco-Algérienne est à 490; on doit profiter des cours actuels pour acheter. Le Crédit Foncier de la Marine se négocie à 600.

Le *Petit Journal* est à 835. La Banque de Prêts a légèrement faibli à 530, mais on peut espérer que la reprise ne tardera pas à se faire sentir.

Les obligations de l'Hypothèque Foncière sont des titres que l'épargne recherche avec empressement et dont le revenu est des plus solides. La prime de remboursement est de 125 fr., il y a donc un intérêt majeur pour les petits capitalistes à souscrire à ces excellents titres.

Les obligations des Messageries Fluviales sont comparables aux obligations de nos compagnies de chemins de fer, tant par leur garantie que par leur revenu. Le marché de cette valeur est très-séduisant. On cote 289 francs.

Signalons le bon courant d'affaires qui s'est développé sur les actions de la Société Générale de Poudres Militaires; l'avenir de cette entreprise est des plus certains, les bénéfices qu'elle récolte sont considérables; il faut donc acheter en ce moment. On a coté couramment 535.

Les actions Maletta ont été très-fermes aux environs de 470. C'est une valeur de portefeuille.

Les actions d'Alais au Rhône ont oscillé de 500 à 501.25 et les obligations de 300 à 305.50. La Compagnie a un trafic très-important et réalise d'excellentes recettes.

Les recettes de la Société Générale de Laiterie sont très-brillantes et provoquent des demandes sur ces actions à 625. Le moment approche où le dividende va être fixé, il sera payé en sus de l'intérêt annuel de 25 fr. Les recettes se sont élevées jusqu'à ce jour à 8,280,643 francs.

Les actions de la Grande Compagnie d'Assurances mises en vente au prix de 300 francs sont cotées en ce moment 700 francs. La Compagnie a réalisé un chiffre d'affaires qui la place dès à présent parmi les premières Compagnies.

La Banque Romaine constituée au capital de 60,000,000 convie l'épargne à s'associer à ses futures destinées en offrant ses actions libérées de 250 francs au prix de 450 francs.

### Chronique militaire.

La Commission spéciale, composée de MM. Thorel, de Bouteillier, colonel Martin, A. Rey, général Lambert, commandant Bonnaud, Jacquemard, inspecteur d'académie, et Berthureau, a étudié, dans ses dernières réunions, les divers modèles de fusils scolaires qui lui ont été présentés.

Il s'agissait de trouver une arme proportionnée à la taille et aux forces de l'enfant, d'un prix modique, mais bien conditionnée et solide.

L'arme, par sa forme et son mécanisme, doit être semblable au fusil en usage dans l'armée (modèle 1874, système Gras), mais inoffensive et susceptible toutefois d'être employée pour le tir élémentaire à courte portée.

La Commission a examiné les fusils système Andreux, déjà en usage dans les écoles municipales supérieures, dans les lycées et collèges de Paris et au Prytanée militaire de La Flèche.

Sauf quelques légères modifications de détails, c'est le modèle qui sera définitivement adopté, croyons-nous. Il répond, en effet, à toutes les nécessités de solidité en même temps que de bon marché.

Des industriels et fabricants étrangers ont fait des offres qui seront repoussées, croyons-nous également, car l'industrie française possède des éléments suffisants pour la fabrication.

On peut donc espérer que l'organisation des bataillons scolaires sera un fait accompli dès la fin de l'année. La municipalité fournira un certain nombre d'équipements et d'armes pour chaque école; les achats personnels resteront facultatifs pour les parents. (Progrès militaire.)

### Chronique Locale et de l'Ouest.

Un détachement de 40 hommes, 3 sous-officiers et un officier, appartenant au 77<sup>e</sup> de ligne, est arrivé ce matin à Saumur, pour se rendre au camp du Ruchard.

Il paraît que l'administration municipale n'aurait pas été informée du passage de ces hommes, la plupart jeunes recrues, encore à peine équipés.

Ce détachement loge dans le quartier Saint-Pierre.

**THEATRE DE SAUMUR.** — Dimanche, la séance de M. Eugène Bosco n'avait attiré que fort peu de monde, malgré un nom illustré par son père, le grand Bosco. En revanche, hier soir, une foule considérable assistait à la représentation des *Cloches de Corneville*; c'est à peine si tous les amateurs ont pu trouver place. Plusieurs des interprètes ont été applaudis, mais la meilleure part du succès de cette reprise a été pour le baryton, M. Ytrae, dans le rôle du marquis.

**SOCIÉTÉ DES AGRICULTEURS DE FRANCE**  
1, Rue Le Peletier, à Paris.

*Récompenses offertes aux Instituteurs du département.*

Nous rappelons que la Société des Agriculteurs de France décernera cette année des médailles d'or, d'argent et de bronze, ainsi que des primes en argent, aux instituteurs et institutrices primaires communaux ou libres, qui, par leur enseignement et la tenue de leur jardin, développent chez leurs élèves le goût de l'agriculture.

La Société fournit aux concurrents tous les renseignements relatifs à ce concours, qui sera clos le 15 décembre prochain.

### SOLDATS ENFANTS.

Les maîtres du jour, lorsqu'ils étaient dans l'opposition, n'avaient pas assez d'anathèmes contre le militarisme. Le soldat, à les entendre, était la ruine du pays et un instrument de servitude. Plus d'armée permanente! une armée qui n'en soit pas une! tel était leur refrain quotidien dans les journaux et à la tribune.

Aujourd'hui, les voilà retournés comme un gant. Tout le monde soldat! tous, jusqu'aux instituteurs et aux séminaristes, bien mieux, jusqu'aux enfants. — Tous soldats, et plus d'armée! Voilà l'affaire, le mot d'ordre, la marotte opportuniste du jour.

La Chambre, qui a absous les désorganisations de l'armée, a voté un million pour mettre de petits fusils aux mains des élèves des écoles primaires et les faire jouer officiellement au soldat. 300,000 de ces fusils sont fabriqués à cet effet.

Autrefois, nous avions une armée qui battait les ennemis de la France, et on se contentait d'y envoyer les vrais soldats. Aujourd'hui, tout le monde joue au soldat pendant qu'on démolit l'armée. (Gazette des Campagnes.)

### TOURS.

*Un affreux accident.* — Samedi soir, vers six heures, un affreux accident est arrivé sur le Pont-de-Pierre dans les circonstances suivantes:

Le nommé Arthur-Julien Richer, âgé de 9 ans, et un autre enfant étaient montés à l'arrière d'une charrette qui se dirigeait vers la Tranchée.

Survint une autre voiture qui marchait dans le même sens que la précédente, mais tellement rapprochée des deux enfants que le tête du cheval était sur le point de les toucher.

Pris de peur, Richer descendit, et pour éviter la voiture qui continuait d'avancer, il se mit à marcher à reculons en allant vers la ligne des tramways.

Par suite d'un faux pas, il tomba sur les rails, au moment même où une voiture des tramways arrivait.

Cette voiture lui passa sur le corps, sans que le conducteur s'en aperçût, et lui brisa l'épine dorsale.

Transporté à la pharmacie la plus voisine, il rendit le dernier soupir au bout de quelques minutes. (J. d'Indre-et-Loire.)

### POITIERS.

Nous apprenons la mort de M. le lieutenant-colonel Laviaille de Lameillère, du 33<sup>e</sup> d'artillerie, directeur de l'École d'artillerie de Poitiers. Il était âgé de 57 ans.

Les obsèques ont eu lieu hier matin, à huit heures, en l'église Saint-Pierre. Le corps a été ensuite transporté à la gare. La musique militaire, jouant des marches funèbres,

précédait le corbillard, orné de drapeaux. Tous les officiers de la garnison formaient cortège ainsi que les principales autorités de la ville.

### NANTES.

Il y a quelques mois, un infirmier de l'hospice Saint-Jacques, repris de justice, comparait devant la police correctionnelle sous l'inculpation d'escroquerie. Aujourd'hui, un infirmier de l'Hôtel-Dieu, également repris de justice et soumis à la surveillance de la haute police, a été condamné pour abus de confiance.

Nous aimons à croire que ces deux individus sont des exceptions, mais n'est-il pas déplorable de voir les malades de nos hôpitaux livrés à la merci de gens que la justice a plusieurs fois frappés? Dans un temps où l'on chasse des hôpitaux les Sœurs de charité, on y laisse pénétrer les escrocs et les voleurs!

Est-ce que les administrations hospitalières ne pourraient pas demander des renseignements un peu plus complets sur le personnel laïque des hôpitaux? (Espérance du Peuple.)

### SAINT-MALO.

Le propriétaire de l'hôtel de France, à Saint-Malo, écrit à l'*Avenir*, de Rennes:

« Je lis dans votre numéro du 14 novembre, à l'article: « Chronique locale et de l'Ouest, » qu'on est en train de démolir, à Saint-Malo, la maison dans laquelle naquit Chateaubriand, etc., etc... »

Permettez-moi, Monsieur, de vous dire que vous avez été induit en erreur. Non seulement l'hôtel Chateaubriand existe, ainsi, par conséquent, que la chambre dans laquelle naquit l'auteur de *René* et *Atala*, cet édifice est, au contraire, l'objet d'une restauration toute particulière. La partie de l'hôtel de France, que l'on démolit aujourd'hui, pour la reconstruire sur de nouveaux plans, est complètement distincte du vieil hôtel Chateaubriand, bien qu'appartenant au même propriétaire.

Pas un meuble de la chambre n° 5 n'a été ni vendu ni donné à la municipalité, ainsi que pourront s'en convaincre, quand ils le voudront, les admirateurs de l'illustre Malouin... »

### BLOIS.

L'inauguration du chemin de fer de Blois à Vendôme a eu lieu dimanche. Le train officiel est parti à dix heures et a été reçu à Vendôme par toutes les autorités.

Un banquet de 200 couverts a été offert par la municipalité. Le maire de Vendôme a remercié M. le ministre des travaux publics et lui a affirmé l'intérêt que la population prend aux questions de travaux publics et d'instruction.

M. Raynal a répondu, sans rire, que pour le nouveau gouvernement, qui est, comme l'a dit M. le président du conseil, le gouvernement de la France, les chemins de fer de l'Etat sont les chemins de fer des ruraux et des paysans, et il a terminé en portant un toast aux Vendômois et au département de Loir-et-Cher.

MM. Bozérian, sénateur, de Sonnier, Lemonnier et Deniau, députés, ont répondu.

Le préfet de Loir-et-Cher a porté un toast aux organisateurs du banquet.

La nouvelle ligne dessert sept stations entre Blois et Vendôme et cinq entre Vendôme et Ponts-de-Braye.

Après avoir parcouru la ligne — aller et retour — le cortège officiel est entré le soir à Blois.

### CAISSE DE REPORTS

DE LA SOCIÉTÉ NOUVELLE.

Société anonyme. — Capital: 20 millions.  
52, rue de Châteaudun, Paris.

Les Reports sont des prêts sur titres, garantis: 1<sup>o</sup> par les titres reportés; 2<sup>o</sup> par les Agents de change ou banquiers intermédiaires. Les reports faits pour compte de ses clients par la Société Nouvelle sont en outre garantis par cette dernière, qui conserve dans ses caisses les titres reportés pendant toute la durée du report, et est responsable des fonds placés par elle en reports.

Toute somme, depuis celle de 100 fr., peut être déposée à la Caisse de Reports de la Société Nouvelle.

Les fonds déposés sont employés en reports à la liquidation qui suit la date du dépôt.

### Intérêt net bonifié aux déposants:

Pour le mois de juillet.....	8.10 0/0 l'an.
— d'août.....	7.20 —
— de septembre.....	7.25 —
— d'octobre.....	6.55 —
2 <sup>e</sup> quinzaine.....	11.70 —
Mois de novembre.....	9.05 —
2 <sup>e</sup> quinzaine.....	8.95 —

Envoi franco, sur demande, de la Notice sur les Opérations de Reports.

## LA GRANDE COMPAGNIE D'ASSURANCES

INCENDIE-CHOMAGE, TRANSPORTS, ACCIDENTS

Capital: 50 MILLIONS DE FRANCS

Siège social: 2, rue Drouot.

Statuts déposés chez M<sup>e</sup> MASSION, Notaire à Paris.

## 35,000 ACTIONS DE 500 FRANCS

Libérées de 175 francs

SONT MISES A LA DISPOSITION DU PUBLIC

Au prix net de 300 francs.

PAYABLES:

En souscrivant.....	Fr. 100	} 300 francs
A la répartition.....	100	
Du 1 <sup>er</sup> au 10 février 1882.....	100	

Une bonification de 2 fr. par titre sera faite aux souscripteurs qui se libéreront à la répartition.

Les actions de la Grande Compagnie sont cotées à la Bourse de Paris, au comptant et à terme.

LES DEMANDES SONT REÇUES

Les 29 et 30 Novembre courant

A PARIS

A la SOCIÉTÉ NOUVELLE de Banque et de Crédit

52, rue de Châteaudun, 52

Chez M. HENRI de LAMONTA, banquier,

59, rue Talbott, 59

LA BANQUE NATIONALE

11, rue Le Peletier, 11

Recevra également les demandes à ses guichets.

DANS LES DÉPARTEMENTS

Chez tous les Banquiers et Agents de change correspondants de la SOCIÉTÉ NOUVELLE et de la Maison de Banque Henri de LAMONTA.

AUX succursales

de la SOCIÉTÉ NOUVELLE de BANQUE et de CRÉDIT:

8, boulevard Montmartre; 13, rue des Halles;

107, rue de La Chapelle, à PARIS;

A Avignon, Béziers, Bordeaux, Lyon,

Marseille, Nancy, Nantes, Nice, Reims,

Rouen, Saint-Denis, Toulouse et Tours.

Et chez tous les Agents du Crédit Viager.

A Angers, chez M. QUARTIER, banquier, 43,

boulevard des Lices.

LES DEMANDES PEUVENT ÊTRE ADRESSÉES, DÈS À PRÉSENT,

PAR CORRESPONDANCE.

M<sup>me</sup> YVARD, professeur de piano, ancienne élève de M<sup>me</sup> KERNEIS, et désignée par elle à M<sup>me</sup> la Supérieure de la Retraite pour lui succéder au pensionnat, donne aussi des leçons en ville.

S'adresser chez M<sup>me</sup> YVARD, montée du Fort, n° 42, ou à la Retraite.

Cédant aux instances de plusieurs familles, M<sup>me</sup> M. COLLMANN vient de se fixer à Saumur pour y donner des leçons de chant et de piano.

M<sup>me</sup> COLLMANN n'est pas à ses débuts dans l'enseignement de la musique. Fille d'un compositeur allemand bien connu dans notre Anjou, elle professe depuis sept années, et a fait du chant une étude spéciale.

S'adresser à Notre-Dame des Ardilliers, et, pour renseignements, à la Retraite.

L'EAU DE L'ÉCHELLE hémostatique est ordonnée contre les crachements de sang, les hémorragies utérines et intestinales, les pertes, la dysenterie, etc. L'EAU DE L'ÉCHELLE vivifie le sang et tonifie les organes. — Dépôt dans les pharmacies.

PAPIER WLINSI, remède souverain pour la guérison des rhumes, irritations de poitrine, maux de gorge, douleurs, rhumatismes, etc. — 1 fr. 50 la boîte.  
Exiger le nom WLINSI.

LE VIN DE G. SÉGUIN, fortifiant et fébrifuge, est d'un puissant secours pour exciter les fonctions digestives, et à bréger les convalescences. Il est très-utile pour combattre les fièvres, la chlorose, l'anémie, le manque d'appétit, l'appauvrissement du sang, etc. — Il convient à tous les tempéraments affaiblis par l'âge ou la maladie.

Pharmacie G. SÉGUIN, 378, rue Saint-Honoré, Paris.

**CRÉDIT HYPOTHÉCAIRE (20<sup>e</sup> ANNÉE)**

PRÊTS sur MAISONS et BIENS RURAUX.

Les demandes doivent être adressées à MM. RAYON et C<sup>ie</sup>, banquiers, rue Le Peletier, 9, à Paris; il y est immédiatement répondu par lettres personnelles et ne portant aucune indication extérieure.

On n'abuse guère de la publicité quand il s'agit de répandre des bienfaits.

LA ROCHEFOUCAULT.

**SANTÉ A TOUS**

**ADULTES ET ENFANTS,**

rendue sans médecine, sans purges et sans frais par la délicieuse farine de Santé, dite:

**REVALESCIÈRE**

DU BARRY, de Londres.

Guérissant les dyspepsies, gastrites, gastralgies, phthisie, dysenterie, constipation, glaires, flatulents, aigreurs, acidités, pituites, phlegmes, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, diarrhée, coliques, toux, asthme, étourdissements, oppression, langueurs, congestion, névrose, éruptions, insomnies, mélancolie, faiblesse, épuisement, paralysie, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang; toute irritation et toute odeur fiévreuse en se levant. Le Dr ROUTH, Médecin en chef de l'Hôpital Samaritain des femmes et des enfants à Londres, rapporte: « Naturellement riche en éléments indispensables au sang pour développer et entretenir le cerveau, les nerfs, les chairs et les os, la Revalescière est la nourriture par excellence qui, seule, suffit pour assurer la prospérité des enfants et adultes. Beaucoup de femmes et d'enfants, dépérissant d'atrophie et de faiblesse très-prononcées, ont été parfaitement guéris par la Revalescière. Aux personnes phthisiques, étiques ou rachitiques, elle convient mieux que l'huile de foie de morue. » — 35 ans de succès, 100,000 cures, y compris celles de Madame la duchesse de Castelstuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur-professeur Dédé, etc.

sexe, diarrhée, coliques, toux, asthme, étourdissements, oppression, langueurs, congestion, névrose, éruptions, insomnies, mélancolie, faiblesse, épuisement, paralysie, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang; toute irritation et toute odeur fiévreuse en se levant. Le Dr ROUTH, Médecin en chef de l'Hôpital Samaritain des femmes et des enfants à Londres, rapporte: « Naturellement riche en éléments indispensables au sang pour développer et entretenir le cerveau, les nerfs, les chairs et les os, la Revalescière est la nourriture par excellence qui, seule, suffit pour assurer la prospérité des enfants et adultes. Beaucoup de femmes et d'enfants, dépérissant d'atrophie et de faiblesse très-prononcées, ont été parfaitement guéris par la Revalescière. Aux personnes phthisiques, étiques ou rachitiques, elle convient mieux que l'huile de foie de morue. » — 35 ans de succès, 100,000 cures, y compris celles de Madame la duchesse de Castelstuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur-professeur Dédé, etc.

N<sup>o</sup> 63,476: M. le curé Comparet, de dix-huit ans de dyspepsie, de gastralgie, de souffrances de l'estomac, des nerfs, faiblesse et sueurs nocturnes.

Cure N<sup>o</sup> 93,714: Depuis des années, je souffrais de manque d'appétit, mauvaise digestion, affec-

tions du cœur, des reins et de la vessie, irritation nerveuse et mélancolie; tous ces maux ont disparu sous l'heureuse influence de votre divine Revalescière. LÉON PRYCLER, instituteur à Eyranças (Haute-Vienne).

Cure N<sup>o</sup> 99,625. — Avignon. La Revalescière du Barry m'a guérie à l'âge de 61 ans d'épouvantables souffrances de vingt ans, d'oppressions les plus terribles, à ne plus pouvoir faire aucun mouvement, ni m'habiller, ni me déshabiller, avec des maux d'estomac jour et nuit et des insomnies horribles. — BORREL, née Carbonnetty, rue du Balai, 11.

Cure N<sup>o</sup> 100,180. — Ma petite Marie, chétive, frêle et délicate dès sa naissance, ne prospérant pas avec le lait de nourrice, je lui ai fait prendre, sur le conseil du Médecin, la Revalescière qui l'a rendue fraîche, rose et magnifique de Santé. — J.-G. DE MONTANAY, 44, rue Condorcet, Paris, 4 Juillet 1880.

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes: 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 2 kil., 12 fr.; 4 kil., 22 fr.; 6 kil., 36 fr.; 12 kil., 70 fr. — Aussi « LA REVALESCIÈRE CHOCOLATÉE », en boîtes, aux mêmes prix. Elle rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux personnes les plus agitées. — BISCUITS ANTI-DIABÉTIQUES DE REVALESCIÈRE en boîtes de 74, 16, et 36 fr. — Envoi contre bon de poste. Les boîtes de 36 et 70 fr. franco. — Dépôt à

Saumur, COMMON, 23, rue Saint-Jean; GONDRAND, Besson, successeur de TEXIER; J. ROUSSEAU, épiciers, quai de Limoges, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du Barry et C<sup>ie</sup> (limité), 8, rue Castiglione, Paris. (718)

**CHEMINS DE FER DE L'ÉTAT**  
Lignes de Poitiers-Saumur, Montreuil-Angers.

DÉPARTS DE SAUMUR		ARRIVÉES A POITIERS		ARRIVÉES A ANGERS	
6 h. — matin.	8 25 —	10 h. 31 matin.	5 h. 43 matin.	11 h. 18 matin.	9 10 soir.
11 15 —	1 17 soir.	7 39 soir.	6 30 soir.	8 30 soir.	11 30 —
4 55 —	7 50 —	4 55 —	10 47 —	11 30 —	

Il y a, en outre, un train venant d'Angers et partant de Montreuil à 7 h. 10 matin, arrivant à Saumur à 7 h. 43.

P. GODDET, propriétaire-gérant.

**COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 21 NOVEMBRE 1881.**

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3 %	86 15	»	30	Comptoir d'escompte	1045	»	5	C. gén. Transatlantique	600	»	5
3 % amortissable	86 70	»	»	Crédit de France	910	»	5	Canal de Suez	2560	»	20
3 % amortissable nouveau	85 55	»	10	Crédit Foncier, act. 500 fr.	1710	»	15	Société autrichienne	697 50	»	2 50
4 1/2 %	113 50	»	50	Obligations foncières 1877.	351	»	»	OBLIGATIONS.			
5 %	116 20	»	05	Obligations communales 1879.	442	»	4	Est	377	»	»
Obligations du Trésor.	513	»	»	Oblig. foncières 1879 3 %	439 50	»	50	Midi	391	»	»
Obligations du Trésor nouvelles	516 25	»	»	Soc. de Crédit ind. et comm.	742 50	»	25	Nord	393 50	»	»
Dép. de la Seine, emprunt 1857	436	»	»	Crédit mobilier	730	»	»	Orléans	390	»	»
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	507	»	»	Est	785	»	»	Ouest	391	»	»
— 1865, 4 %	520	»	»	Paris-Lyon-Méditerranée.	750	»	20	Paris-Lyon-Méditerranée.	389	»	»
— 1869, 3 %	400	»	»	Midi	1300	»	10	Paris (Grande-Ceinture)	385	»	»
— 1871, 3 %	395 50	»	1 25	Nord	2080	»	40	Paris-Bourbonnais	390	»	»
— 1875, 4 %	510	»	»	Orléans	1400	»	17 50	Canal de Suez	565	»	»
— 1876, 4 %	509	»	»	Compagnie parisienne du Gaz.	1665	»	30				
Banque de France	6260	»	60								

**CHEMIN DE FER D'ORLÉANS. GARE DE SAUMUR.**

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.		DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.	
3 heures 8 minutes du matin.	express-poste.	3 heures 26 minutes du matin	direct-mixte.
6 — 45 —	(s'arrête à Angers).	8 — 21 —	omnibus.
9 — 56 —	omnibus-mixte.	9 — 40 —	express.
1 — 25 —	soir.	12 — 40 —	omnibus-mixte.
3 — 32 —	express.	4 — 44 —	soir.
7 — 15 —	omnibus.	10 — 28 —	express-poste.
10 — 37 —	(s'arrête à Angers).		

Le train partant d'Angers à 5 heures 35 du soir arrive à Saumur à 6 heures 56.

Etude de M<sup>e</sup> GAUTIER, notaire à Saumur.

**A VENDRE**

A L'AMIABLE.

**UNE MAISON**

Avec remise et écurie.

Située à Saumur, rue Cendrière, n<sup>o</sup> 14, joignant M<sup>e</sup> Beaurépaire.

S'adresser, pour traiter, à M<sup>e</sup> GAUTIER, notaire, ou à MM. BRILLATZ et SARGET.

Etude de M<sup>e</sup> GAUTIER, notaire à Saumur.

**A VENDRE**

A L'AMIABLE.

**UNE PRAIRIE**

Située à la Plancher-de-la-Motte, commune d'Artannes.

Contenant un hectare, joignant au levant M. Bedané, au couchant M. Ducamp, au nord M. Marcellin.

S'adresser, pour traiter, à M<sup>e</sup> GAUTIER, notaire. (725)

**A VENDRE**

Avec garantie, excellent CHEVAL DE CHASSE, exclusivement de selle, bai, dix ans, 1 mètre 38, beaucoup de sang, exceptionnel comme fond et vitesse, saute admirablement. S'adresser au bureau du journal.

Direction générale de l'Enregistrement, des Domaines et du Timbre.

**VENTE**

DE

**CHEVAUX RÉFORMÉS**

Provenant de l'École de cavalerie.

Le samedi 26 novembre 1881, à une heure de l'après-midi, sur la place du Chardonnet, à Saumur, il sera procédé à la vente aux enchères publiques de quatre chevaux réformés (carrière et manège), provenant de l'École de cavalerie.

Prix payable comptant, plus 5 0/0 pour les frais.

Le Receveur des Domaines, L. PALUSTRE. (732)

On demande un employé pour tenir les livres et faire la correspondance.

S'adresser à M. Arthur MORICET, sur les Ponts, ou au bureau du journal. (709)

**A VENDRE**

**UNE BONNE CHÈVRE LAITIÈRE**

S'adresser au sacristain de la Visitation.

La MAISON DUTEL demande un employé pour la mercerie.



**CAFÉ BARLERIN** hygiénique de santé, stomacique et fortifiant, préparé par R. BARLERIN, ph.-chim., à TARARE (Rhône).

Le CAFÉ BARLERIN est recommandé aux personnes nerveuses; il facilite la digestion, GUÉRIT la gastrite, les gastralgies et les irritations d'intestins; il DÉTRUIT la constipation, stimule l'appétit, REND le sommeil aux personnes irritées par un travail excessif, donne les meilleurs résultats dans la MIGRAINE et les NÉURALGIES. Le CAFÉ BARLERIN est un fortifiant par excellence, qui peut s'employer pendant les chaleurs comme boisson hygiénique pour empêcher la transpiration et préserver du choléra et de toutes les maladies épidémiques. DES MILLIERS DE MALADES doivent leur guérison à l'usage du CAFÉ BARLERIN, qui est le meilleur marché et le plus agréable des cafés de santé. Le CAFÉ BARLERIN est un produit alimentaire uniquement composé de fruits adoucissants et dont la composition chimique est à peu près la même que celle des eaux minérales les plus en réputation.

Se vend en boîtes de 1 kilog. pour en faire 200 tasses, prix: 4 fr.; de 500 gr., pour 100 tasses, prix: 2 fr., et de 250 gr., prix: 1 fr. 25.

**LE COLLIER GALVANO-ELECTRIQUE RUSSE** du docteur WIATKA

est le préservatif sûr et commode du croup, de la coqueluche et des maladies graves du larynx chez les jeunes enfants. Prix: 2 fr.

Produits admis à l'Exposition universelle de Paris, 1878, avec 2 médailles d'honneur, se vendent à Tarare, en gros, chez M. R. BARLERIN, pharmacien-chimiste.

Dépôt à Saumur chez M. GONDRAND, épiciers, rue d'Orléans. (450)

**AVIS**

**LES MAGASINS DE LA GLANEUSE**

51 et 53, rue Saint-Jean,

SAUMUR,

Demandent deux apprentis pour les modes. Conditions avantageuses. (543)

UNE MAISON DE NOUVEAUTÉS, de Saumur, demande un garçon de magasin. S'adresser au bureau du journal.

**J.-A. FRESCO**

Chirurgien - Dentiste de Londres,

A l'honneur d'informer sa clientèle qu'il a ouvert à Saumur un cabinet de chirurgie et prothèse dentaire, rue Saint-Jean, n<sup>o</sup> 16, maison Epagneul, où il se trouvera le vendredi et le samedi de chaque semaine.

Cabinet à Angers, 26, rue Lenepveu. (495)

UN JEUNE HOMME de dix-sept ans demande une place de valet de chambre. Bons renseignements. S'adresser au bureau du journal.

**RIELLANT**

Chirurgien - Dentiste,

49, rue Royale, Saumur,

Au premier.

**OUVERTURE**

DE LA

**BLANCHISSERIE SAUMUROISE**

Provisoirement, 6, rue Montée-du-Fort, 6, à Saumur.

Blancs et apprêts ordinaires. — Repassage à neuf. Machines spéciales pour le blanchiment du linge fin et des gilets de flanelle.

Cylindre et calendre des toiles damassées.

S'adresser à M. BENJAMIN MEUNIER, directeur. (548)

Librairie Ang. BOYER et C<sup>ie</sup>, rue Saint-André-des-Arts, 49, Paris. Envoi FRANCO au reçu d'un mandat-poste ou de timbres.

**P. LAROUSSE**

**PETIT DICTIONNAIRE COMPLET**

DE LA

**LANGUE FRANÇAISE**

COMPRENANT:

- 1<sup>o</sup> Une nomenclature très-complète de la langue, avec la nouvelle Orthographe de l'Académie, les étymologies et les diverses acceptions des mots appuyées d'exemples;
- 2<sup>o</sup> Des développements encyclopédiques relatifs aux mots les plus importants des Sciences, des Lettres et des Arts;
- 3<sup>o</sup> Un dictionnaire des locutions grecques, latines et étrangères;
- 4<sup>o</sup> Un dictionnaire historique, géographique, artistique et littéraire.

QUATRE DICTIONNAIRES EN UN SEUL

Nouvelle édition illustrée de 1,500 gravures.

Un fort volume in-18 à 2 colonnes, cartonné, 3 francs; relié à l'anglaise, 4 francs; relié demi-chagrin, 4 francs 50 cent.

Saumur, imprimerie de P. GODDET.

Certifié par l'imprimeur soussigné.